

Date de transmission de l'acte: 05/02/2026

Date de reception de l'AR: 05/02/2026

066-246600415-AU\_001\_2026-AU

A G E D I



## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
ROUSSILLON CONFLENT

### DECISION N° 04/2026

**Objet :** Demande de subvention à solliciter auprès de l'UDSIS pour le remplacement du lave-vaisselle sur le restaurant scolaire de Bouleternère.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

**CONSIDÉRANT** que le service restauration scolaire est régulièrement confronté à des problèmes techniques, d'usure et de défaillance de ses équipements onéreux mais indispensables au bon fonctionnement quotidien du service;

**CONSIDÉRANT** que le lave-vaisselle du restaurant scolaire de Bouleternère est hors d'usage et nécessite un remplacement en urgence afin d'assurer la continuité du service public auprès des enfants ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité, dans le cadre de son adhésion à l'UDSIS, peut bénéficier d'un soutien financier pour le remplacement des équipements vétustes ou hors d'usage ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de solliciter auprès de l'UDSIS une subvention sur le taux d'aide le plus élevé possible pour l'acquisition de ce nouvel équipement.

**ARTICLE 2 :** Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 30/01/2026

Le Président,  
Robert OLIVE

